



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20 / 10 / 2023

Dossier complet le : 20 / 10 / 2023

N° d'enregistrement : G2023011085

1 Intitulé du projet

ZAC ARMORIQUE - Permis de construire sur l'îlot A1 URCEO

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV DE LA MOTTE BRULON

Raison sociale

N° SIRET

8 9 8 2 5 7 3 7 3 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

SAVEY

Prénom(s)

DAMIEN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a)	Opération réalisée sur un terrain d'une superficie de 9 244 m ² . Surface plancher créée : 11 841 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un programme immobilier de 7 bâtiments, allant de R+3 à R+8 et comportant deux niveau de sous-sol pour le stationnement (166 places).
Le projet accueillera 175 logements et des bureaux. Le coeur de la parcelle, traversé par une voie piétonne permettra d'accueillir ponctuellement des véhicules lourds (accès voie échelle pompiers, livraison de pellet, véhicules pour déménagement).
Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants de l'ancien siège social URCEO.
D'autres emprises sont réservées aux espaces paysagers et aux ouvrages de gestion des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

- Créer de nouveaux logements collectifs (sociaux, en accession) pour répondre aux objectifs du PLH (programme Local de l'habitat) de Rennes Métropole en lieu et place de bâtiments tertiaires aujourd'hui inoccupés
- Augmenter le nombre de logements sociaux, actuellement sous-représentés dans le quartier
- Créer des logements adaptés à l'évolution sociodémographique attendue sur la ville de Rennes (vieillesse de la population)
- Réaliser un programme constructif performant sur le plan énergétique (respect des exigences de performance énergétique de la RE 2020)
- Assurer une bonne insertion paysagère et architecturale avec les ensembles bâtis environnants
- Créer un cadre de vie moderne et agréable pour les futurs habitants et occupants des bureaux
- Implanter les constructions au plus proche de la topographie pour s'intégrer au mieux dans le paysage et préserver un maximum d'espaces de pleine-terre
- Conserver le maximum d'arbres existants selon leur état sanitaire, déplacer et replanter les jeunes sujets,
- Augmenter les surfaces végétalisées (strates herbacée, arbustive et arborée) sur la parcelle par rapport à la situation actuelle (pelouse rase)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La création des nouveaux logements et bureaux va nécessiter :

- des travaux de démolition du bâti existant,
- installation d'une base de vie,
- des travaux d'abattage de quelques arbres sous emprise,
- des travaux de terrassement,
- des travaux de mise en place des réseaux et/ou d'adaptation des réseaux existants,
- des travaux d'assainissement (gestion des eaux pluviales),
- des travaux pour la mise en place de la voie piétonne et des nouvelles chaussées,
- travaux de construction des bâtiments,
- des travaux de paysagement (plantations).

Les travaux seront effectués en période diurne. La durée des travaux sera de l'ordre de 24 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux achevés, les locaux seront mis en vente ou en location.

Les 175 logements vont permettre d'accueillir environ 315 habitants.

Des bureaux seront aménagés.

L'aménagement de places de stationnement (véhicules légers et deux-roues) est prévu dans le cadre du projet.

Les toitures seront végétalisées.

Les circulations seront liées aux futurs habitants et employés des bureaux.

Le site bénéficie d'une bonne desserte routière et est desservi par deux lignes de bus urbaines.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite un permis de construire (comprenant des démolitions).

Il n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier d'incidences "loi sur l'eau".

Un porter à connaissance sera réalisé ultérieurement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface plancher créée pour les logements :	11 777 m ²
Surface plancher créée pour les bureaux :	1 101 m ²
Surface de la parcelle	9 244 m ²
Places de stationnement VL	166 places (160 selon PLUi)
Surface plancher totale	11 841 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 69 Voie : Rue de la Motte Brûlon

Lieu-dit : _____

Localité : RENNES

Code postal : 3 5 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 1 3 ' 0 0 " 8 Lat. : 1 6 ° 7 4 ' 8 5 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU i de Rennes Métropole approuvé le 19/12/2019 / zone UO1 (secteur opérationnel aménagé par le biais d'une opération d'aménagement d'ensemble ou de plusieurs opérations d'aménagement)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet a été soumis à une évaluation environnementale. La MRAE a rendu un avis tacite le 21 juin 2023 (pas d'observation dans le délai imparti).

Les modifications du projet reposent sur :

- un projet passant de 8 à 7 immeubles,
- une hauteur plus importante sur plusieurs immeubles,
- un programme constructif passant de 180 logements à 175 logements,
- un projet passant de 185 à 166 places de stationnement VL.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF de type 1 est la bordure du canal d'Ille-et-Rance située à 2,5 km au nord-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Rennes Métropole arrêté le 30 juin 2022
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire zones humides selon les critères pédologique et floristique a été réalisé en 2021. Aucune zone humide n'a été identifiée. Se reporter au rapport "Annexes au formulaire Cerfa".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du bassin versant de la Vilaine, région rennaise approuvé en 2007 et modifié en 2017. Les terrains du projet ne sont pas concernés par le zonage réglementaire du PPRI. Se reporter au rapport "Annexes".
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC la plus proche se trouve à plus de 7 km au Nord-Est de la zone d'étude. Il s'agit du complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève. La ZPS la plus proche est la Vallée du Canut qui se trouve à 21 km au Sud-Ouest de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les logements et bureaux seront alimentés par le réseau public d'adduction en eau potable déjà en place.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la présence d'une nappe à faible profondeur, le projet intègre un système de pompage des eaux d'exhaure afin d'éviter l'infiltration des eaux dans les parkings souterrains. Des bassins d'infiltration permettront l'infiltration d'une partie des eaux d'exhaure. Le reste sera envoyé vers le réseau existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires proviendront des démolitions des bâtiments existants. Ils seront autant que possibles valorisés. Lors des terrassements, les mesures habituelles à tout chantier de travaux publics seront prises et notamment la gestion optimale et précautionneuse des matériaux issus des déblais. La terre végétale sera réutilisée sur place pour les espaces paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux en place seront le plus souvent réutilisés sur place (après éventuel traitement) limitant ainsi les apports extérieurs et le trafic poids-lourds associé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un îlot déjà construit dépourvu d'enjeu écologique. Les inventaires réalisés en 2021 et en 2022 n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée et/ou à enjeu (cf annexe). Le secteur du projet se trouve dans la métropole de Rennes en zone fortement urbanisée et peuplée. Les espaces urbains présentent des milieux naturels faiblement connectés. Aucune continuité n'est impactée par le projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une parcelle déjà construite et imperméabilisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire du PPRi du bassin versant de la Vilaine en région rennaise. Se reporter au document "Annexes au formulaire Cerfa".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités qui viendront s'implanter ne présentent pas de risque sanitaire (bureaux).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouveaux habitants va engendrer des déplacements, notamment pour les trajets domicile-travail. L'étude de trafics, réalisée dans le cadre de l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC, a permis de conclure que les réserves de capacité des carrefours avoisinants restent positives. De plus, le projet réduit quelque peu le nombre de logements. Enfin, le programme mixte (logements, bureaux) équilibrent les flux aux heures de pointe.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les opérations à niveau de bruit important seront programmées pour limiter le dérangement. Les activités futures (bureaux) ne sont pas de nature à engendrer des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les façades exposées au bruit feront l'objet d'une isolation acoustique.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra induire des nuisances olfactives pour les riverains de manière temporaire par la dispersion des poussières et les odeurs émises par les véhicules notamment.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités (bureaux) ne généreront pas de nuisances olfactives significatives, qui seraient à l'origine de gênes pour les habitants vivant à proximité.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra induire des vibrations de manière temporaire, liées à la circulation des engins de chantier et des poids-lourds, ainsi qu'aux travaux de terrassement. En phase d'exploitation, aucune vibration n'est attendue.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'émissions significatives (éclairage dû aux logements et bureaux). Le projet s'insère dans un environnement déjà marqué par des sources d'émissions (éclairage public des voies de circulation).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues du projet seront gérées conformément au PLUi (infiltration prioritaire. Des ouvrages seront aménagés et dimensionnés selon les règles du PLUi.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont prévus vers les eaux souterraines pour des pluies de faible période de retour avec une évacuation uniquement par infiltration ; vers le réseau d'eaux pluviales pour des pluies plus importantes avec un débit de fuite régulé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les occupants des bâtiments (habitants, employés des bureaux) vont produire des eaux usées qui seront envoyées dans le réseau d'assainissement existant. Il n'y aura pas d'autres types d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits seront de type ménagers uniquement. Les activités (bureaux) ne sont pas, par nature, susceptibles de produire des déchets dangereux. Les déchets inertes auront été produits en phase travaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique, d'un site classé ou inscrit, d'un site patrimonial remarquable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec le PLUi. Il respecte l'Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite sur le secteur, relative au quartier "Plaisance-Armorique-Prairie Saint-Martin". Le projet ne modifie pas l'usage actuel du sol (parcelle urbanisée).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Réalisation d'un diagnostic phytosanitaire des arbres afin de cibler ceux à conserver
- Les arbres supprimés seront remplacés par de nouvelles plantations et espaces paysagers (prairies, massifs de vivaces, noue paysagère, arbustes)
- Réalisation des travaux de manière à limiter les nuisances sur l'environnement, les riverains et les constructions avoisinantes
- Construction d'immeubles performants d'un point de vue environnemental avec pour ambition une RE 2020
- Gestion des eaux pluviales en conformité avec le PLUi (infiltration obligatoire et création d'ouvrages de régulation/rétention)
- Pompage des eaux d'exhaure afin d'éviter l'infiltration des eaux dans les parkings souterrains (rejet dans des bassins d'infiltration)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet immobilier à dominance de logements qui s'inscrit sur une parcelle déjà construite et imperméabilisée, dans un secteur dépourvu d'enjeux écologique et de zones humides. Le programme immobilier prévu dans le cadre du projet sera plus vertueux en terme de performance énergétique par rapport aux bâtiments existants.

L'îlot concerné fait partie du périmètre de la ZAC Armorique qui a fait l'objet d'une étude d'impact, actualisée en décembre 2022 avec une analyse des impacts intégrant l'îlot URCEO concerné par le permis de construire. Les modifications apportées au projet présenté dans cette évaluation environnementale ne sont pas de nature à accentuer les impacts (moins de logements, moins de bâtiments).

Dans ces conditions, la réalisation d'une nouvelle étude d'impact ne saurait apporter de nouveaux éléments d'études utiles à la maîtrise des impacts sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Résultats de l'inventaire zones humides (partie 5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Résultats des inventaires floristiques et faunistiques (partie 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan de zonage du PLUi de Rennes Métropole (partie 4.6)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Plan de zonage du PPRi du bassin versant de la Vilaine (partie 5)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SAVEY

Prénom Damien

Qualité du signataire Directeur Associé Bati Armor représentant SCCV

À RENNES

Fait le 20/10/2023

SCCV de la Motte Brulon
5, bd Magenta
35000 RENNES
RCS RENNES 898 257 373



Signature du (des) demandeur(s)